

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

## Séance du 18 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15      Quorum : 8      Présents : 12      Votants : 15      Procurations : 3

Date de convocation : 12 juin 2025

Date d'affichage : 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN, Sabine THOMAS

Représentés :

- Virginie GOVIGNON représenté par Paulette FOURNIER
- Lionel CAYRON représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

Objet : SPA – Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés

**Délibération n° 2025-40**

Monsieur le Maire informe que la SPA propose une campagne annuelle de stérilisation des chats errants afin de lutter contre la prolifération des chats errants sans détenteurs.

Il est proposé d'établir une convention entre la commune, la SPA et la clinique vétérinaire pour une campagne de stérilisation.

Cette convention annuelle s'achèvera au 31 décembre 2025 et ne sera pas reconduite tacitement.

Elle prévoit la stérilisation de 10 chats errants sans détenteurs minimum, et par multiple de 5.

La participation de la commune (sous forme de subvention) sera par conséquent de 550 euros (55 euros x 10 chats).

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation de signer cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'adopter** la convention entre la commune, la SPA et la clinique vétérinaire pour une campagne de stérilisation ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et à verser une subvention de 550€ à la SPA correspondant à la participation de la commune.

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



20 JUIN 2025

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : ..... 20 JUIN 2025 .....

Le Maire,  
Richard FIOL



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>